

S19-ELU0101

LE STATUT DE L'ELU LOCAL

Formation du lundi 4 juillet 2022

COLLECTIVITE

M, Mme (Nom-Prénom)

Fonction

N° tel mobile (en cas d'urgence) :

Participera le lundi 4 juillet 2022

Salle C
Maison de Bourguine
1 rue de Bourguine
16000 ANGOULEME

COUT DE LA FORMATION

300 euros par personne pour les collectivités adhérentes
Majoration de 20% par personne pour les collectivités non adhérentes

FINANCEUR

Caisse des Dépôts (DIF)

à compter de 2022

vous devez vous inscrire

sur le site « [MON COMPTE FORMATION](http://www.moncompteformation.gouv.fr) » avant le 17/06/2022

Collectivité ou Elu

Bulletin d'inscription à envoyer à l'AMF16

☞ L'association se réserve la possibilité d'annuler la séance si les conditions à son bon déroulement ne sont pas réunies (nombre de participants insuffisant...)

☞ **L'annulation totale ou partielle du fait du participant**, doit être signifiée à l'Association **7 jours avant la formation**. En cas d'absence non justifiée (certificat médical...) **l'Association facturera la totalité de la prestation**.

PAUSE DEJEUNER : si le contexte sanitaire le permet. Des renseignements vous seront communiqués ultérieurement.

Association des Maires de la Charente

30 rue Denis Papin, 16000 Angoulême

☎ : 05 45 68 53 21 – @ : contact@amf16.fr